Envoyé en préfecture le 13/10/2023 Reçu en préfecture le 17/10/2023 Publié le

ID: 083-218300929-20230914-DEL 63 2023-DE

Mairie de Pignans

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

	No talk at the root of any day and the san that the page
Département du VAR	
and you are not are any are any and had four and and	

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .63 / 2023

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-trois, le 14 septembre,

En exercice : 25 De Présents : 19 De votants : 25

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents: M. AIGUESPARSES Cédric; M. ARCUCCI Patrick; Mme AURIOL Anne; Mme BOUCHER Julie; M. BUCAIONI Claude; M. CAMARA Célestin; Mme DUPONT Karine; M. FERRARI Fabien; M. FRELIER Laurent; Mme GACNIK Marie-France; M. HERAUD Jean-François; M. HURET David; Mme NICODEMO Mélissia; M. ROSSI Patrick; M. SEIGNOBOS Jean-Luc; M. TASSY Jacques; Mme TROISI Valérie; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations:

M. ADAM Stéphane donne procuration à M. CAMARA Célestin
M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à Mme DUPONT Karine
Mme MARTIN Pascale donne procuration à M. ROSSI Patrick
Mme PRUNET Sophie donne procuration Mme GACNIK Marie-France
Mme SCOTTO Fabienne donne procuration à M. BRUN Fernand
Mme THIERRY Martine donne procuration à Mme BOUCHER Julie

Etalent absents excusés-: NEANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme BOUCHER Julie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

PARTICIPATION DE LA COMMUNE PAR LE BIAIS DE BONS SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle que la commune a jusqu'à présent participé aux rentrées scolaires des étudiants, collégiens et lycéens par le biais de bons scolaires délivrés sur présentation de leur carnet de liaison ou de toute autre justificatif de scolarité à hauteur de 25 € par élève et par an et 35 € par étudiant, par an et par bon pour ceux en études

Envoyé en préfecture le 13/10/2023 Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID: 083-218300929-20230914-DEL_63_2023-DE

post bac permettant ainsi de se fournir en matériel scolaire auprès de l'Intermarché de Carnoules, du centre Leclerc du Luc et du Carrefour Market de Pignans.

L'année dernière par délibération n°75-2022 en date du 06 septembre 2022, le Conseil Municipal avait renouvelé cette opération témoignant son soutien auprès des familles et des étudiants. Par cette même délibération, le Conseil avait décidé de renforcer sa mesure de politique publique en matière éducative pour la jeunesse pignantaise en attribuant les bons sulvants :

- 25 € par élève, par bon, et par an pour les collégiens
- 35 € par élève, par bon, et par an pour les lycéens
- 45 € par élève, par bon, et par an pour les étudiants

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de pérenniser ce dispositif et d'adopter définitivement cette aide auprès des familles pour la rentrée scolaire 2023-2024 et toutes celles à venir.

Il précise que les crédits nécessaires ont été inscrit au budget principal de la commune pour cette année. Il propose d'inscrire chaque année la somme nécessaire.

Enfin, il précise que pour des raisons de simplification administrative, le renouvellement de l'opération à chaque rentrée scolaire ne sera pas soumis à l'approbation du Consell Municipal.

Les modifications de montants et les conditions d'attribution, elles, devront obligatoirement être soumis à l'approbation préalable des conseillers municipaux.

Monsieur Lemaire demande au Conseil Municipal de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire ET APRES avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : DE PERENISER le dispositif de participation par le biais de bons scolaire à chaque rentrée scolaire

Article 2: D'ATTRIBUER les bons suivants:

- 25 € par élève, par bon, et par an pour les collégiens
- 35 € par élève, par bon, et par an pour les lycéens
- 45 € par élève, par bon, et par an pour les étudiants

Valabes dans les supermarchés participant à l'opération, à savoir l'Intermarché de Carnoules, le centre Leclerc du Luc et le Carrefour Market de Pignans.

ID: 083-218300929-20230914-DEL_63_2023-DE

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus AU REGISTRE sont les signatures POUR COPIE CONFORME

Pour	25
	Unanimité
Contre	0
Abstention	0

BRUN Fernand Maire de PIGNANS

